



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 28/03/2024

PLAN DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

Le Gouvernement a annoncé le 28 février dernier un nouveau dispositif d'aide à l'agriculture biologique doté de 90 millions d'euros en 2024, avec pour objectif d'apporter un soutien immédiat aux exploitations en agriculture biologique ayant subi des pertes économiques importantes.

Les principaux critères d'éligibilité de ce plan de soutien seront basés sur deux axes :

- critère de spécialisation ;
- critère économique.

Le guichet de dépôt des aides est ouvert par FranceAgriMer depuis le 25 mars et jusqu'au 19 avril 2024 à 14h.

Sont éligibles les exploitations :

- spécialisées à 100% en agriculture biologique à la date du dépôt de la demande d'aide OU spécialisées à 85 % en agriculture biologique et justifiant d'un chiffre d'affaires (CA) issu de l'agriculture biologique à hauteur de 85 % du CA global ;
- ayant subi une perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) sur l'exercice indemnisé supérieure ou égale à 20 % par rapport à la référence, OU une perte de CA sur l'exercice indemnisé supérieure ou égale à 20 % par rapport à un exercice de référence.

Cette aide compensera jusqu'à 50 % de la perte d'EBE éligible et devra représenter un montant minimum de 1 000 €.

Elle sera plafonnée à 30 000 € par exploitation, ce plafond étant porté à 40 000 € pour les jeunes agriculteurs et nouveaux installés.

Un stabilisateur budgétaire pourra être appliqué en cas de dépassement de l'enveloppe.

Toutes les informations utiles sont regroupées sur le site internet des services de l'État en Corrèze : <https://www.correze.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-et-foret/Agriculture/Aide-bio-2024>

Pour tout renseignement complémentaire :

Direction départementale des territoires de la Corrèze,
Service économie agricole et forestière.

ddt-seaf@correze.gouv.fr

Pauline BESSE : 05 55 21 80 34

Eric DELANNOY : 05 55 21 82 38

Cabinet du préfet

Pôle communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex